



Information sur la production de lait des prés IP-SUISSE

Les exigences en matière de lait de prés IPS

Les besoins en lait des prés en un coup d'œil :

- **PER** rempli, **AQvs** rempli
- obtenir **15 points min. dans le volet biodiversité**
- **Pas de soja** dans l'alimentation
- Participation minimale au programme **SRPA**
- obtenir **40 points min. du système de points**
(dont 20 points dans les parties A-D)
 - A-D :
 - la proportion de pâturages
 - la proportion de fourrage vert
 - o fourrage de prairie appartenant à l'entreprise
 - o l'utilisation restrictive des aliments concentrés pour animaux

Services

Vous bénéficiez d'une prime au label de 5 centimes par kg de lait des prés

Cotisation

Une contribution de 0,1 centime par kg de lait des prés (100 francs par 100.000 kg) seront facturés.

Contrat

Vous recevrez le contrat de production de lait des prés dans une deuxième lettre si nous pouvons vous accepter comme producteur.

Vous le recevrez en double exemplaire. Veuillez nous retourner une copie signée.

Seul le contrat de production retourné est considéré comme un enregistrement définitif et déclenche le contrôle d'admission par l'organisme de contrôle accrédité par le canton.

Si vous êtes déjà membre d'IP-SUISSE, le contrat actualisera et élargira votre secteur de production.

Pour les **non-membres**, ce contrat déclenche l'adhésion.

La cotisation de l'association est actuellement de 80 CHF par an.

Cette adhésion inclut également la reconnaissance pour AQ-viande suisse. Cela signifie que le producteur reçoit gratuitement des vignettes de IP-SUISSE pour le document d'accompagnement des animaux. L'adhésion à AQ-viande suisse à Brugg n'est donc plus nécessaire.

Après avoir soumis le contrat, un **contrôle d'admission** sera effectué dans un délai de 2-3 mois.